



Décision N°00002/D/MINEPAT/CAB du 02/02/2025, Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000027/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 27 novembre 2024, en vue de l'exécution des travaux de construction des ouvrages d'assainissement sur le tronçon de route (entrée « chefferie -derrière Petou Nkoambang-groupe scolaire bilingue fanelle »), dans l'Arrondissement de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;

Vu l'arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés auprès du MINEPAT du vendredi 10 janvier 2025, relatif à la validation du rapport de la Sous-commission d'analyse des offres.

DECIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000027/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 27 novembre 2024, en vue de l'exécution des travaux de construction des ouvrages d'assainissement sur le tronçon de route (entrée « chefferie -derrière Petou Nkoambang-groupe scolaire bilingue fanelle »), dans l'Arrondissement de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre est adjugé à l'entreprise CGT SARL, BP: 20656 Yaoundé, Tél. : 694 15 31 10, pour un montant de Quatre-vingt-dix-neuf Millions Huit Cent Quatre-vingt-dix-neuf Mille Cinq Cent Soixante Neuf (96 899 569) Francs CFA, TTC pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Article 2 : Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès signature et publication de la présente décision au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 1^{er} étage, porte 125 (Unité des Contrats), Immeuble Principal, en vue de l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

- Ampliations :
- ✓ MINMAP ;
 - ✓ ARMP ;
 - ✓ CISPM ;
 - ✓ Adjudicataire ;
 - ✓ Archives/Chrono.

